

UDAF

49, rue de Lion Sur Mer
14054 CAEN CEDEX 4

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2019

Messieurs,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UDAF, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables suivants :

- Les comptes ont été présentés conformément au plan comptable applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, homologué par arrêté du 17 décembre 2013.
- Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels dans la note « Autre évènement significatif », la somme de 122 792 Euros est comptabilisée en provisions pour risques et charges pour couvrir le risque de reversement d'une partie de la participation des personnes majeures protégées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui qu'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

S

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Epron,
Le 17 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
CABINET MESLIN
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Cio Régionale de Caen



Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	48 235	48 235			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	99 020		99 020	99 020	
Constructions	2 566 134	761 666	1 804 468	1 662 320	142 148
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 016	1 016		63	- 63
Autres immobilisations corporelles	480 969	366 373	114 596	144 017	- 29 421
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours				22 592	- 22 592
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations reçues en affectation					
Terrains					
Constructions					
Installation tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations affectées, concédées ou mises à dispo.					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts	57 785		57 785	42 985	14 800
Autres immobilisations financières	13 397		13 397	12 011	1 386
TOTAL (I)	3 266 571	1 177 290	2 089 280	1 983 023	106 257
Comptes de liaison (1)					
TOTAL (II)					

Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Budgets annexes					
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes	327		327	818	- 491
Créances usagers et comptes rattachés	239 540		239 540	342 953	- 103 413
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 058	- 1 058
. Personnel	29 541		29 541	51 960	- 22 419
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	5 215		5 215	104 343	- 99 128
Valeurs mobilières de placement	50 815		50 815	610 065	- 559 250
Disponibilités	5 465 266		5 465 266	4 302 903	1 162 363
Charges constatées d'avance	17 879		17 879	29 052	- 11 173
TOTAL (III)	5 808 583		5 808 583	5 443 153	365 430
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	9 075 154	1 177 290	7 897 864	7 426 176	471 688

Bilan médico-social

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	273 335	273 335	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
. Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Excédents affectés à l'investissement	373 724	358 724	15 000
. Réserves de compensation	611 177	609 237	1 940
. Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	181 951	150 000	31 951
. Autres réserves	643 305	573 862	69 443
Report à nouveau			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)	200 167	163 160	37 007
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-20 023	-18 670	- 1 353
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	566 177	531 771	34 406
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs	149 970	149 970	
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	453 154	188 394	264 760
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	464	617	- 153
Provisions réglementées			
. Couverture du besoin en fonds de roulement	4 915	4 915	
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	952 032	1 027 651	- 75 619
. Réserves des plus-values nettes d'actif	815 430	804 011	11 419
. Immobilisations grevées de droits			
TOTAL (I)	5 206 777	4 816 977	388 800
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques	761 810	632 806	129 004
Provisions pour charges	9 853	18 853	- 9 000
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	533 329	554 886	- 21 557
TOTAL (III)	1 304 992	1 206 545	98 447
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	345 327	369 291	- 23 964
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 735	12 735	
Fournisseurs et comptes rattachés	76 469	132 620	- 56 151
Dettes fiscales et sociales	854 527	835 757	18 770
Autres	39 321	40 775	- 1 454
Produits constatés d'avance	58 716	11 476	47 240
TOTAL (IV)	1 387 095	1 402 654	- 15 559
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	7 897 864	7 426 176	471 688

Annexes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 7 897 863,75 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 453 153,91 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Autre événement significatif

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Tableau des variations des fonds associatifs
- Etat des provisions
- Tableau des variations des fonds dédiés
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	1 an
Constructions	30 ans
Agencement et aménagements	de 5 à 30 ans
Installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 8 ans
Mobilier	de 2 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Les subventions d'investissement sont étalées au même rythme que l'amortissement pratiqué sur l'immobilisation concernée.

Changements de méthode

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Autre événement significatif

Suite à l'annulation du décret 2018-767, l'UDAF a comptabilisé une provision pour risque et charges à hauteur de 122 792.42 euros pour couvrir le risque de réversion d'une partie de la participation des majeurs protégés. La provision couvre les 4 derniers mois de l'année 2018 et l'intégralité de l'année 2019.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres	48 235			48 235	
Terrains	99 020			99 020	
Constructions	2 297 118	269 016		2 566 134	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 016			1 016	
Installations générales, agencements divers	177 373			177 373	
Matériel de transport	13 972			13 972	
Autres immobilisations corporelles	289 623			289 623	
Immobilisations en cours	22 592	245 051	267 643	0	
Immobilisations financières	55 011	16 185		71 196	
TOTAL	3 003 961	530 252	267 643	3 266 571	

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	48 235			48 235
Terrains				
Constructions	634 796	126 869		761 666
Installations techniques, matériel et outillages industriels	953	63		1 016
Installations générales, agencements, aménagements divers	71 269	14 629		85 898
Matériel de transport	13 971			13 971
Autres immobilisations corporelles	251 712	14 792		266 503
TOTAL	1 020 937	156 353		1 177 290

Tableau de variation des fonds associatifs

Nature des provisions et réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultat et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	273 335				273 335
Ecarts de réévaluation					
Réserves :					
Réserves statutaires ou contract.	39 128				39 128
Réserves d'investissement	358 724		15 000		373 724
Réserves de compensation	222 967			9 177	213 790
Réserves de trésorerie					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 052 334		112 511	1 353	1 163 492
Report à nouveau	313 130		37 007		350 136
RESULTAT DE L'EXERCICE	188 394		453 154	188 394	453 154
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers	531 771		347 697	313 291	566 177
Subventions d'investissement	616			153	464
Provisions réglementées					
Réserves de trésorerie	4 915				4 915
Amortissement dérogatoire					
Différence / réalisation éléments d'actifs	804 011		11 418		815 430
Autres provisions réglementées	1 027 651			75 619	952 032
Droit des propriétaires					
TOTAL	4 816 977		975 434	586 634	5 205 777

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Investissements	1 027 651		75 619	952 032
Amortissements dérogatoires				820 344
Autres provisions réglementées	808 926	11 418		
TOTAL	1 836 577	11 418	75 619	1 772 376

Provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Litiges	11 000			11 000
Pensions et obligations similaires	621 806	35 363	29 152	628 017
Impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions	9 441			9 441
Charges sociales et fiscales congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	9 413	122 792	9 000	123 205
TOTAL	651 660	158 155	38 152	771 663
TOTAL GENERAL	2 488 237	169 573	113 771	2 544 039
Dont dotations et reprises				
d'exploitation		158 155	38 152	
financières				
exceptionnelles		11 418	75 619	

Tableau de variation des fonds dédiés

Fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A-B+C
Sur subventions de fonctionnement	558 792	554 886	21 557	0	533 329
Sur autres ressources					
TOTAL	558 792	554 886	21 557	0	533 329

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	71 196	71 196	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	239 540	239 540	
Personnel et comptes rattachés	29 541	29 541	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 542	5 542	
Charges constatées d'avance	17 879	17 879	
TOTAL GENERAL	363 699	363 699	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	502	502		
- plus d'un an	344 825	24 385	102 175	218 265
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus	12 735	12 735		
Fournisseurs et comptes rattachés	76 469	76 469		
Personnel et comptes rattachés	415 646	415 646		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	326 340	326 340		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	112 541	112 541		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	435	435		
Groupe et associés				
Autres dettes	38 886	38 886		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	58 716	58 716		
TOTAL GENERAL	1 387 095	1 076 555	102 175	218 265
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 938			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	220 702
Autres créances	31 741
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	252 443

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	443
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 866
Dettes fiscales et sociales	604 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	643 407

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	17 879	58 716
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	29 052	11 476

Engagements financiersEngagements donnés :

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés : Emprunt : capital restant dû	344 825
TOTAL	368 763
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus :

Néant.